


Numéro	DL161109-BP01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public	
Objet	Fixation des droits de place et des redevances dues pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public pour la période du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2016

L'an deux mil seize le premier décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques BIGOT, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jacques BIGOT, Maire, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Séverine MAGDELAINE, Monsieur Emmanuel BACHMANN, Madame Martine CASTELLON, Monsieur Richard HAMM, Madame Huguette HECKEL, Monsieur Bernard LUTTMANN, Madame Pascale-Eva GENDRAULT, Monsieur Henri KRAUTH, Madame Françoise SCHERER, adjoints, Madame Edith ROZANT, Monsieur Patrick FENDER, Monsieur Alain SAUNIER, Monsieur Michel WAGNER, Madame Carine ERB, Monsieur Yves HAUSS, Madame Carole HUBER, Madame Fabienne COSMO, Madame Catherine MILLOT, Monsieur Emmanuel LOUIS, Madame Sonia LAUBER, Madame Sophie QUINTIN, Monsieur Naoufel GASMI, Madame Tiphaine RICHARD-BOUTE, Monsieur Jérémy DURAND, Monsieur Alain MAZEAU, Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Daniel HAESSIG, Monsieur Serge SCHEUER, Monsieur Thibaud PHILIPPS, Madame Elisabeth DREYFUS, Monsieur Yvon RICHARD, Conseillers.

Etaient excusés :

- Madame Dominique GUILLIEN-ISENMANN ayant donné procuration à Monsieur Patrick FENDER
- Monsieur Baptiste HEINTZ-MACIAS ayant donné procuration à Monsieur Naoufel GASMI

Nombre de conseillers présents :	33
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	25 novembre 2016
Date de publication délibération :	5 décembre 2016
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	5 décembre 2016

Numéro	DL161109-BP01	1/3
Matière	Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

V. PATRIMOINE COMMUNAL

1. FIXATION DES DROITS DE PLACE ET DES REDEVANCES DUES POUR L'OCCUPATION OU L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 et suivants, l'occupation ou l'utilisation privative du domaine public donne lieu, en principe, au paiement d'une redevance en contrepartie des avantages conférés au bénéficiaire de l'autorisation.

En séance du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal en a fixé les montants, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour diverses catégories d'occupation ou d'utilisation du domaine public.

Il est proposé au Conseil de revaloriser ces tarifs en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers et, afin de faciliter le règlement et limiter la manipulation de petite monnaie, d'arrondir les montants. L'indice n'ayant que faiblement évolué depuis l'an dernier, les montants sont identiques à ceux de l'an dernier.

Afin de simplifier et unifier les méthodes de calcul, les tarifications sont proposées en fonction de la superficie occupée.

En outre, il est rappelé que par délibération en date du 22 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé l'instauration de frais d'inscription, pour la participation au Johrmärck, s'élevant à 10 euros par exposant et par emplacement sollicité. Il est précisé que ce montant n'a pas vocation à être revalorisé.

Le tableau ci-dessous présente les tarifs réactualisés applicables pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Désignation	Année 2016	Année 2017	Observations
<u>Marché hebdomadaire</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Stand 	1,30 € /ml/jour	1,30 € /ml/jour	<i>Pas de modification</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Raccordement électrique sur équipement fixe lors du marché hebdomadaire : 			
<ul style="list-style-type: none"> - raccordement sur prise monophasée 220V, 16A, 4kw 	1,30 € / jour	1,30 € / jour	
<ul style="list-style-type: none"> - raccordement sur prise triphasée 			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 380V, 16A 	2,60 € / jour	2,60 € / jour	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 380V, 32A 	5,20 € / jour	5,20 € / jour	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 380V, 63A 	10,40 € / jour	10,40 € / jour	

Numéro	DL161109-BP01	2/3
Matière	Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

<u>Johrmärick</u> <ul style="list-style-type: none"> Stand Frais d'inscription forfaitaires 	2,70 € / ml 10,00 € / emplacement	2,70 € / ml 10,00 € / emplacement	<i>Pas de modification</i>
<u>Braderie, marché aux puces et Messti</u> Forfait	93,50 € / évènement	93,50 € / évènement	<i>Pas de modification</i>
<u>Forum de l'III</u> Equipements participant à l'animation de cette place <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 100 m² - au-delà de 100 m², par tranches de 10 m² supplémentaires entamées 	42,80 €/semaine 5,30 €/semaine	/	<i>Suppression du tarif préférentiel pour cette place et création d'un tarif d'occupation occasionnelle identique pour chaque site (ci-dessous)</i>
<u>Occupation occasionnelle</u> <ul style="list-style-type: none"> Chapiteau, cirque, manège Vente de sapins de Noël 	46,20 € / jour 4,30 € / jour	Pour toutes les catégories citées : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 100 m² : 6,00€ / jour - au-delà de 100 m², par tranches de 10 m² supplémentaires entamées : 0,50 € / jour 	<i>Prise en compte de la superficie pour toutes les occupations occasionnelles (installations à demeure pendant toute la durée d'occupation)</i>
<u>Occupation ponctuelle</u> Stands marrons, glaces, fleurs, produits locaux, prestations	1,20 € / ml / jours	1,20 € / m ² / jour	<i>Modification de l'unité</i>
<u>Commerces :</u> <ul style="list-style-type: none"> Elargissement pas de porte des commerçants Terrasses Affichage (chevalets, kakémonos, etc.) Camions ambulants 	18,50 € / an - jusqu'à 10 mètre linéaires : 18,50 € / mois - au-delà de 10 mètres linéaires, par mètre supplémentaire : 3,60€ / mois 15,00 € / an 48,70 € / mois	18,50 € / m ² / an - jusqu'à 25 m ² : 18,50 € / mois - -au-delà de 25 m ² , par m ² supplémentaire : 3,60 € / mois 15,00 € / an /	<ul style="list-style-type: none"> <i>Prise en compte de la superficie pour les pas de porte</i> <i>Tarifcation à la surface et non au linéaire pour les terrasses</i> <i>Pas de changement</i> <i>Suppression de cette catégorie</i>

Numéro	DL161109-BP01	3/3
Matière	Domaine - Patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public	

Nota : les emprises retenues pour la tarification du droit de place sont celles comprenant l'équipement et toutes ses annexes.

S'agissant des occupations ou utilisations du domaine public autres que dans le cadre du marché hebdomadaire, il est proposé de **maintenir les tarifs de l'année 2016.**

Tarifs 2017			
Type de prise/Durée du raccordement	Raccordement inférieur à 4 heures	Raccordement supérieur à 4 heures et inférieur à 12 heures	Raccordement supérieur à 12 heures (par jour)
Prise 220V – 16A	1,30 €	2,70 €	5,40 €
Prise 380V – 16A	2,70 €	8,40 €	17,00 €
Prise 380V – 32A	5,40 €	17,20 €	34,50 €
Prise 380V – 63A	10,70 €	34,00 €	68,00 €

Enfin, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal pourrait envisager de déléguer à Monsieur le Maire ou son représentant la fixation de tarifs pour des occupations ou utilisations du domaine public qui n'auraient pas été prévues par la présente délibération. Le montant ainsi déterminé ne saurait toutefois être supérieur à 200 euros par autorisation et devra rester cohérent au regard des tarifs décrits ci-dessus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la fixation du montant des redevances tel qu'indiqué ci-dessus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ;
- de déléguer à Monsieur le Maire la fixation de tarifs pour des occupations ou utilisations du domaine public qui n'auraient pas été prévues par la présente délibération, dans les conditions définies ci-avant.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération**

Pour extrait conforme

**Le Maire
Sénateur du Bas-Rhin
Jacques BIGOT**

